

ARRAYE-ET-HAN

## Comment réduire la vitesse dans la traversée du village ?



*Le maire Denis Ory et le 2<sup>e</sup> adjoint Bernard Berry, sur l'emplacement où devrait être mis en place un ralentisseur.*

**Depuis plusieurs années, la commune réfléchit sur la mise en place de dispositifs pour réduire la vitesse des automobilistes à l'entrée du village. Après un projet de chicanes, un autre portant sur un ralentisseur, c'est maintenant un plateau qui est à l'étude.**

Afin de limiter la vitesse à l'entrée du village, la commune d'Arraye-et-Han a programmé fin 2018 des travaux d'aménagement de sécurité routière. Ces travaux consistaient, entre autres, en l'implantation d'une double chicane sur la RD70, à l'entrée du village en venant d'Armaucourt.

En septembre 2020, le nouveau conseil municipal a installé un dispositif provisoire afin de mesurer l'impact du changement de signalisation sur les véhicules. Quelques jours après l'installation du dispositif, la moitié des chicanes ont été détruites par des engins agricoles (ER du 25/01/2021).

Le conseil municipal a donc décidé de modifier le projet pour un ralentisseur trapézoïdal de 4,50 mètres de long. Ce projet a été refusé par la DITAM (ex DDE), la législation qui s'applique aux routes départementales n'autorisant pas ce genre de dispositif.

## • **Garantir aussi la sécurité des piétons**

Afin de trouver une solution, et sur les conseils d'un technicien en charge de l'urbanisme venu sur place, le projet a été modifié une troisième fois avec remplacement du ralentisseur par un plateau de 12 mètres de long.... qui a également été refusé par la commission départementale. Ce refus s'appuie sur le règlement qui stipule que dans le cadre de la création d'un plateau sur une route départementale, obligation est faite de créer un trottoir de chaque côté du plateau pour la sécurité des piétons.

La volonté de la municipalité est bien de faire réduire la vitesse des véhicules. Elle estime que la pose de trottoirs n'aura aucun effet sur les piétons puisque ceux-ci ne les emprunteront pas, le plateau étant prévu à l'écart de toute habitation.

Cette nouvelle demande du Département va entraîner un surcoût budgétaire et le risque de perdre les subventions allouées pour non-respect des délais de réalisation des travaux. La commune a adressé un courrier à Olivier Jacquin, sénateur, afin que celui-ci intervienne, pour qu'une solution soit trouvée rapidement.